

eTwinning en deux mots

Qu'est ce qu'eTwinning ?

eTwinning est un programme de jumelage électronique européen.

e électronique + twinning jumelage = jumelage électronique

Il propose à des classes ou des groupes d'élèves, de travailler de manière collaborative par le biais des TIC (Technologies de l'information et de la communication) autour d'un thème commun dont l'aboutissement sera la production finale : réalisation de blogs, journaux en ligne, sites, cédéroms, films, expositions, etc.

Les questions que vous vous posez :

Avec quels pays puis-je monter un projet ?

eTwinning regroupe les [27 pays de l'Union européenne](#), auxquels il faut ajouter 3 États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui sont l'Islande, la Norvège et la Suisse, et 3 pays candidats, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la Croatie et la Turquie. Il est donc possible d'initier un projet eTwinning avec l'un de ces pays.

Peut-on mener un projet eTwinning dans toutes les disciplines ?

Oui ! Contrairement à ce que l'on pense parfois, eTwinning n'est pas le domaine réservé des enseignants de langue vivante. Toutes les disciplines sont concernées par eTwinning. Il faut d'ailleurs noter qu'il est tout à fait possible de monter un projet en langue française.

Puis-je monter un projet avec un collègue français ?

Non ! Les deux enseignants à l'origine du projet doivent être de deux pays européens différents. Ils sont ce que l'on appelle "les membres fondateurs" ou "écoles fondatrices". En revanche, une fois le projet lancé, il est tout à fait possible d'inviter un collègue du même pays à rejoindre le projet.

Combien de temps dure un projet eTwinning ?

Il n'y a aucune contrainte de temps. Un projet peut démarrer à tout moment de l'année et durer de trois ou quatre semaines à... plusieurs années !

Pourquoi choisir eTwinning ? Ne puis-je pas monter un projet avec un collègue européen sans utiliser eTwinning ?

eTwinning est un programme européen. Les outils qu'il propose sont sécurisés, qu'il s'agisse du TwinSpace, des logiciels de visioconférence, de courrier électronique, de travail collaboratif...

De plus, eTwinning est une communauté de plus de 150 000 membres auprès desquels vous pouvez trouver aide et assistance si nécessaire.

Il est toujours plus rassurant pour un enseignant et sa hiérarchie, de travailler avec des outils reconnus et validés par l'institution.

Même si les "dérapages" restent plus qu'épisodiques, ils peuvent se produire. On pourra difficilement vous reprocher d'avoir mis à disposition de vos élèves des outils validés par les instances supérieures de l'Éducation nationale.

eTwinning apparaît dans les textes officiels :

Vous trouverez [sur cette page](#) différents liens pointant sur les textes officiels (circulaires parues au Bulletin Officiel) encourageant les enseignants à mettre en place des projets eTwinning.

Le [Bulletin officiel n°30 du 25 août 2011](#), Encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée, consacre un paragraphe à l'action eTwinning:

II.1.2 L'action européenne eTwinning du programme EFTLV

Des échanges entre établissements s'organisent par voie numérique et dans toutes les disciplines autour d'une thématique commune qui peut être liée par exemple aux sciences ou à la culture, notamment par le biais de l'action européenne eTwinning du programme EFTLV (<http://www.etwinning.fr>). Un jumelage électronique avec eTwinning concerne en premier lieu deux pays européens différents, avec la possibilité d'inviter dans un projet d'autres partenaires d'Europe ou de pays tiers. Les projets peuvent être initiés à tout moment de l'année scolaire. Leur durée comme les contenus sont laissés au choix des participants.

L'action eTwinning apporte à tous les enseignants (membres de la communauté éducative européenne) un dispositif de recherche de partenaires en ligne, une plateforme collaborative sécurisée pour mener les projets dans le cadre des programmes nationaux (socle commun), un ensemble de ressources (scénarios pédagogiques) et de services en ligne (messagerie, calendrier, blog, forum, wiki, salle de discussion, visioconférence, bibliothèque de documents, etc.) permettant des formations en présence et en ligne et l'opportunité de mutualiser des pratiques innovantes entre enseignants européens. Les élèves impliqués bénéficient également de ces services en ligne.

En France, l'action eTwinning est déployée par le réseau Scérén [CNDP-CRDP] (Contact : bureau eTwinning France : contact@etwinning.fr).

EFTLV signifie Europe et Formation Tout au Long de La Vie. Pour en savoir davantage, consultez le site de [l'agence 2e2f](http://agence.2e2f).

Les démarches préalables à l'inscription:

- prévenir le directeur d'école et l'IEN dans le premier degré ou le chef d'établissement dans l'enseignement secondaire, de votre intention d'inscrire votre ou vos écoles à l'action eTwinning car ils recevront un appel téléphonique du BAN (Bureau d'Assistance National) pour vérification
- se munir des coordonnées de son (ou ses) établissement(s) (adresse postale, numéro du registre national de l'établissement ou RNE, numéro de téléphone, adresse électronique de votre (ou vos) école(s) ainsi que celle de votre (ou vos) chef(s)d'établissement.
- vous concernant personnellement, seule une adresse électronique suffit, de préférence celle que vous consultez le plus souvent, ce qui signifie que votre adresse électronique académique n'est pas obligatoire
- consulter les [Kits eTwinning](#) avant de commencer de vous inscrire car dans le formulaire d'inscription, il vous sera demandé si vous souhaitez en utiliser un.

Qui peut m'aider ?

Dans chaque académie, vous pouvez faire appel à de nombreuses personnes qui vous aideront à mettre en place votre projet : un correspondant académique, des correspondants départementaux et enfin, au plus près du terrain, les ambassadeurs eTwinning. Vous trouverez aisément ces différents contacts en vous rendant sur le [site eTwinning français](#) et en choisissant votre académie.

Enfin, les stages de formation, animations et ateliers européens, nationaux, académiques et départementaux vous offrent de nombreuses occasions de vous former et de mutualiser aisément vos travaux.